



בס"ד



Ecole Tachbar

תשב"ר

Ecole Maternelle, Primaire, Collège et Lycée
42-66 rue du Chemin vert, 93800 Epinay sur Seine

Mail : info@mekorisaerel.org

Tel : 01.58.34.31.18



INSCRIPTION ANNEE 2022/2023 - 5783

Vous souhaitez inscrire ou réinscrire votre enfant à l'école Tachbar. Cela suppose l'adhésion aux règles régissant le fonctionnement de l'établissement et, plus spécifiquement, le respect des clauses de la présente convention.

FRAIS DE DOSSIER

Les frais de dossier s'élèvent à 50 euros par enfant pour les nouveaux inscrits et à 30 euros pour les réinscriptions. Ils sont à joindre au dossier. Ils sont acquis par l'établissement et ne sont pas remboursés en cas de désistement, quelle qu'en soit la raison.

CONTRIBUTION DES FAMILLES

Les familles s'engagent à payer la contribution familiale convenue à chaque échéance et en totalité.

La contribution des familles est facturée forfaitairement pour toute l'année scolaire à venir, à compter du mois de septembre. Tout mois est dû en totalité, sans aucune réduction pour une entrée tardive ou un départ anticipé.

Vous trouverez ci-joint les tarifs de scolarités.

RESTAURATION

La restauration scolaire agréée par les services vétérinaires est obligatoire et fait partie intégrante du projet pédagogique. Une dérogation pourra être accordée sur certificat médical.

✚ MODALITES D'INSCRIPTION

Après examen favorable de la candidature, l'inscription définitive d'un nouvel élève doit être confirmée par le versement des 12 mensualités.

✚ MODE DE REGLEMENT

- Prélèvement bancaire par l'envoi d'un R.I.B
- Chèque à l'ordre d'AFI

Le règlement se fait en utilisant un même et unique moyen de paiement (soit par prélèvement automatique mensuel, soit par chèque).

Aucun enfant ne peut accéder aux établissements sans paiement.

Le prélèvement automatique bancaire ou postal est le mode de paiement privilégié par l'établissement.

Les prélèvements sont effectués le 5 de chaque mois à compter du mois de septembre.

Tout changement de mode de règlement, changement de compte bancaire ou suspension de prélèvement doit être signalé. En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés à la famille.

Le versement de la scolarité devra être remis exclusivement au secrétariat, pour valider définitivement l'inscription ou la réinscription de votre ou vos enfants.

En cas de départ en cours d'année, tout mois commencé reste dû. La remise de l'exeat est subordonnée au règlement intégral de la contribution convenue.

✚ ENGAGEMENT FRAIS DE SCOLARITE / DE SOUTIEN

Le coût réel de scolarité par enfant à l'école Tachbar dépasse actuellement les **500 Euros** par mois soit **6000 Euros** par année d'écolage.

Ces montants s'expliquent par le fait que notre structure éducative indépendante ne bénéficie d'aucune aide de l'état.

En substance, tout décalage entre le tarif accordé pour une scolarité et son coût réel de 500 Euros par mois correspond au montant que les Institutions Mevor Israel devront ramasser au cours de l'année.

Ce calcul est approximatif car il est établi sur la base de coûts structurels qui varient nettement en fonction des sections et des classes regroupées dans notre établissement depuis le Gan jusqu'au Lycée.

Afin de donner à chaque enfant la possibilité de bénéficier d'un Hinouk'h de qualité, une bourse de 115 Euros par mois est généralement attribuée, correspondant ainsi à une scolarité de **385 Euros** par mois.

Au demeurant le budget annuel de l'école dépend essentiellement des dons et des participations indépendantes des scolarités.

Afin de réussir à trouver ces fonds complémentaires et essentiels au fonctionnement, un effort de la part des parents est obligatoire pour assurer la pérennité de l'école. Différentes campagnes de dons auront lieu pendant l'année et la participation active de tous les parents d'élèves est élémentaire pour assurer un équilibre financier.

En fin de chaque année scolaire, le bilan de participation aux soutiens financiers lors des périodes de campagne sera déterminant sur les montants des bourses possiblement allouable au moment des réinscriptions.

✚ ENGAGEMENT DE PLEINE COOPERATION

La réussite d'une scolarité repose essentiellement sur la pleine coopération entre le parent d'élève et l'école.

Une étroite collaboration est nécessaire afin de mener avec succès cette mission d'enseignement et d'instruction qui nous est confiée. La responsabilité du parent est donc engagée dans la mise en place d'un environnement propice à l'évolution de l'enfant scolarisé. Il se doit d'adhérer au projet pédagogique de l'école en suivant les consignes et les directives mises en place. Cette adhésion est une précondition à l'acceptation du dossier.

ENGAGEMENT

Je m'engage à collaborer au projet pédagogique de l'école Tachbar pour la scolarité de mon/mes enfant(s):

Je m'engage à participer activement au soutien financier de l'école :

Date: ____/____/____

Signature du Papa :

Signature de la Maman :



בס"ד



Ecole Tachbar

תשב"ר

Ecole Maternelle, Primaire, Collège et Lycée
42-66 rue du Chemin vert, 93800 Epinay sur Seine
Mail : info@mekorisael.org
Tel : 01.58.34.31.18

TARIF DES SCOLARITES 2022/2023

Chers parents,

Vous trouverez ci-dessous le tarif des scolarités pour l'année 2022/2023.

PARTICIPATION DEMANDEE

Frais d'inscription : 30 euros pour les réinscriptions
50 euros pour les nouveaux inscrits

Frais de coopérative : 75 euros / enfant et par an.

Goûter pour le gan 20 euros/mois sur 10 mois

Ecolage -Formule Soutien- sur 12 mois : 500 euros / mois sur 12 mois

Ecolage -Formule intermédiaire- sur 12 mois : 385 euros /mois sur 12 mois

Ecolage -Formule Boursier-sur 12 mois : Bulletin en fin de dossier à remplir

Merci de joindre la feuille d'inscription accompagnée de votre règlement

L'inscription ne sera définitive qu'après versement des 12 chèques à l'ordre de AFI ou d'un ordre de prélèvement

Inscription 2022/2023 - 5783

Nom de famille : _____ **Prénom du père :** _____

Nom de jeune fille de la mère : _____ **Prénom de la mère :** _____

Adresse: _____

Code postal _____ **Ville:** _____

☎ Domicile : _ _ _ _ _ **Portable Mère :** _ _ _ _ _ **Portable Père :** _ _ _ _ _

Email 1: _____@_____ **Email 2:** _____@_____

N° de sécurité sociale : _____

Profession du père: _____ **Profession de la mère:** _____

ELEVES

Prénoms	Date de naissance	Classe actuelle	Classe prévue	Remarques

AUTORISATION

En cas d'extrême urgence, j'autorise / je n'autorise pas les responsables de l'école à faire soigner ou à diriger mon enfant vers l'hôpital de leur choix et je rembourserai les frais avancés :

Date: ____/____/____

Signature des parents :



Ecole Tachbar

תשב"ר

Ecole Maternelle, Primaire, Collège et Lycée
42-66 rue du Chemin vert, 93800 Epinay sur Seine

Mail : info@mekorisrael.org

Tel : 01.58.34.31.18

DEMANDE DE REDUCTION DE FRAIS DE SCOLARITE

Ce dossier s'adresse uniquement aux parents dont les revenus ne permettent pas de régler la totalité de la participation aux frais d'écologie

Année scolaire 2022/2023

A adresser par mail à secretariat@mekorisrael.org

DEMANDE DE BOURSE

Chers Parents,

Vous désirez présenter une demande de réduction des frais de scolarité pour votre (vos) enfant(s).

Afin de pouvoir étudier votre demande dans les meilleurs délais, vous voudrez bien remplir ce dossier, et le remettre sous pli fermé au secrétariat, accompagné des pièces justificatives (photocopies uniquement) suivantes :

- ◆ 3 derniers bulletins de salaire des 2 conjoints (ou 3 derniers décomptes des allocations chômage). Et le bulletin du mois de décembre.
- ◆ Dernier avis d'imposition ou de non-imposition.
- ◆ Dernier relevé des allocations familiales.
- ◆ Dernière quittance de loyer ou copie de l'échéancier de remboursement si accession à la propriété.
- ◆ Attestation d'assurance personnelle.

Motif de votre demande :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1. Famille

Nom et prénom du père :

Date et lieu de naissance :

Profession :

Nom de jeune fille et prénom de la mère :

Date et lieu de naissance :

Profession :

Adresse des parents:

Code postal - Ville:

Tel domicile

Tel professionnel : Père : Mère :

Tel Mobile : Père : Mère :

Situation de famille : Marié Veuf Divorcé

Nombre d'enfants vivants au foyer :

2. Enfants scolarisés dans d'autres établissements :

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe	Etablissement	Montant de la scolarité payée

ENFANTS CONCERNES PAR LA DEMANDE DE REDUCTION

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe actuelle	Inscription en Classe de	Remarques

3. Revenus

	Monsieur	Madame
Revenu net mensuel		
Autres Revenus		
Employeur		
Profession		

Montant mensuel des allocations familiales :

Montant mensuel des allocations chômage :

Montant mensuel de l'aide au logement :

Allocations diverses :

Total des ressources mensuelles :

4. Renseignements divers

Montant mensuel du loyer :
Des charges :
Autres charges :

Total des charges :

5. Frais de scolarité

Merci de nous indiquer objectivement, le montant de la scolarité souhaitée **par enfant**.

Scolarité souhaitée :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :
Demeurant :
.....
.....

Atteste sur l'honneur que tous les renseignements portés sur la demande de bourse et toutes les pièces justificatives, sont conformes, sincères et véritables.

Je m'engage à informer le chef d'établissement de toute modification concernant ma situation.

Fait à.....,

Le.....

Signature du Père :

Signature de la Mère :